

Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2004/2167(INI)	Procédure terminée
Stratégie européenne de sécurité		
Sujet 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		13/09/2004
		PSE KUHNE Helmut	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		24/11/2004
		PPE-DE EHLER Christian	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		18/01/2005
		PSE LAMBRINIDIS Stavros	

Evénements clés			
28/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2005	Vote en commission		
22/03/2005	Dépôt du rapport de la commission		
23/03/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0072/2005	
13/04/2005	Débat en plénière		
14/04/2005	Résultat du vote au parlement		
14/04/2005	Décision du Parlement	T6-0133/2005	Résumé
14/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2167(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/23668

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2004)0590	07/09/2004	EC	Résumé
Avis de la commission	LIBE	PE353.638	22/02/2005	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE353.510	17/03/2005	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0072/2005	23/03/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0133/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0496-0580 E	14/04/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2005)2124	19/05/2005	EC	

Stratégie européenne de sécurité

En adoptant par 421 voix pour, 90 contre et 15 abstentions, le rapport de M. Helmut KUHNE (PSE, DE), le Parlement européen souscrit pleinement aux objectifs stratégiques de l'Union exprimés dans la stratégie européenne de sécurité: faire face aux menaces, construire la sécurité dans le voisinage de l'Union et renforcer un ordre international fondé sur un système multilatéral et efficace.

Le Parlement souligne que seule une compréhension globale de la définition de "sécurité" peut prendre en compte à la fois l'influence de facteurs intéressant la vie politique démocratique (le non-respect des droits de l'homme, la discrimination arbitraire contre certains groupes de citoyens, les régimes répressifs) et de très nombreux facteurs sociaux, économiques et environnementaux (la pauvreté, la famine, la maladie, l'analphabétisme, la rareté des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement, les relations commerciales internationales inéquitables, etc.), sur les conflits régionaux actuels, la carence des États et l'émergence de réseaux criminels et terroristes. Il accueille donc favorablement la compréhension globale du concept de "sécurité" tel qu'exprimé dans la stratégie européenne de sécurité et partage l'avis selon lequel les principales menaces pour notre sécurité globale sont actuellement le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les conflits régionaux non réglés, la déliquescence ou la carence des États et la criminalité organisée. Il souligne toutefois que ces menaces ne peuvent être ni conjurées au premier chef ni résolues exclusivement par des moyens militaires.

De l'avis du Parlement, seule une combinaison des différents programmes et instruments d'assistance, et parmi ceux-ci ceux ayant trait à la politique de développement, tant au niveau communautaire que national, conjuguée aux capacités et à l'expertise diplomatiques, civiles et militaires, peut contribuer à ouvrir la voie à un monde plus sûr. Il souligne donc la nécessité urgente de transposer le concept de l'environnement de sécurité dans les structures actuelles de l'Union afin que celle-ci soit capable de détecter les crises suffisamment à l'avance pour agir de façon préventive. Il recommande, dans ce cadre, un redoublement d'efforts en vue d'établir un système d'alerte rapide destiné à faire face aux menaces au moyen de technologies informatiques novatrices du domaine civil en vue d'analyser et d'évaluer les renseignements. Dans cet ordre d'idées, la création de "centres de détection de crises" dans certaines régions particulièrement vulnérables serait l'une des manières les plus pertinentes de déterminer la racine des conflits afin d'être en mesure d'enrayer ainsi l'escalade de la violence; il souligne également combien il importe que la prévention des conflits et la lutte contre le terrorisme soient des composantes de toutes les politiques de l'Union.

Le Parlement observe que la principale menace qui pèse sur la cohérence et la réussite de la stratégie européenne de sécurité demeure l'éventuelle absence de ressources budgétaires suffisantes disponibles dans le spectre des instruments de l'Union. A cet égard, les programmes d'assistance de l'Union et leur contribution à l'approche globale préventive exprimée dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité revêtent une importance particulière. Cet aspect doit être pris en compte dans le cadre des négociations actuelles concernant les futures perspectives financières 2007-2013.

Les députés soulignent également que l'efficacité de la stratégie européenne de sécurité et, en particulier, celle de la PESD sont largement tributaires des dépenses des États membres se situant hors du cadre de l'Union. Ils recommandent une utilisation plus pertinente et plus efficace des dépenses nationales dans le domaine de la défense, ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme permettant d'évaluer la part prise par les dépenses relatives à la défense dans le PIB des États membres. Ils estiment enfin que la séparation des coûts communs des opérations de caractère civil (financés au titre du budget de l'Union) des coûts de caractère militaire ou de défense (financés en dehors du budget de l'Union) se révélera de plus en plus insoutenable étant donné que les missions conduites dans le cadre de la PESD auront de plus en plus un caractère mixte.